

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1894-1895.

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS D'AVRIL 1895.

FEUILLETON AU 10 MAI 1895.

PÉTITIONS SUR LESQUELLES LA COMMISSION A STATUÉ.

- | Numéros
du
feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|---|
| 1. | 762. | <p>Par pétition datée de Waudrez, le 23 avril 1893,</p> <p>Le sieur Honorez, ancien instituteur communal, à Waudrez, demande à être réintégré dans ses droits à la pension.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i></p> |
| 2. | 763/8399. | <p>Par pétition datée de Ledeborg-lez-Gand, le 25 avril 1893,</p> <p>Des habitants de Ledeborg-lez-Gand réclament itérativement l'intervention de la Chambre pour que justice leur soit rendue au sujet d'une spoliation d'héritage qui aurait été commise à leur préjudice par un notaire de Bruges.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de la Justice.</i></p> |
| 3. | 772. | <p>Par pétition datée de Châtelineau, le 27 avril 1893,</p> <p>Le sieur Burny, à Châtelineau, sollicite l'intervention de la Chambre pour obtenir une pension.</p> <p>DÉCISION : <i>Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.</i></p> |

4. 775. Par pétition datée de Seraing, le 27 avril 1895,

Le collège des bourgmestre et échevins de Seraing prie la Chambre de voter, sans remise, la loi qui doit autoriser la commune à pratiquer une galerie sous la forêt de la Vecquée, indivise entre l'État et les communes de Seraing, Jemeppe et Boncelles.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.*

5. 776. Par pétition datée d'Aerschot, le 1^{er} février 1895,

Des habitants d'Aerschot proposent des mesures tendant à porter remède à la situation créée à l'agriculture par l'usage frauduleux des acquits-à-caution.

Même pétition d'habitants d'Alost, Anvaing, Anvers, Arlon, Assche, Ath, Audenarde, Bande, Boom, Botte-laere, Brugellette, Bruges, Bruxelles, Chapelle, Charleroi, Chassart, Coolkerke, Courtrai, Deurle, Dieghem, Dinant, Dixmude, Eccloo, Fauvillers, Felenne, Fexhe-Slins, Fontaine-l'Évêque, Fontenoy, Forest (Hainaut), Froyennes, Gaurain, Gedinne, Grootenberge, Hacquegnies, Haine-Saint-Pierre, Hal, Hanefte, Hargimont, Hoorcheke-Sainte-Marie, Hougaerde, Huy, Jodoigne, Jolimont, Kain, Knocke, La Glanerie, Lahamaide, Lanklaer, Lierre, Lessinghe, Lessines, Louvain, Lodelinsart, Marquain, Melle, Menin, Molenbeek, Montreuil-au-Bois, Mourcourt, Moustier, Namur, Nivelles, Ouedeghien, Oreq, Overmeire, Papignies, Perwez, Rosée, Roulers, Saint-Nicolas, Saint-Trond, Sichein, Sinay, Tamise, Thimougies, Tournai. Uccle, Velaines, Visé, Vlisseghem, Warcoing, Wauthier-Braine, Wervicq, Zuyenkerke et de neuf localités non dénommées.

DÉCISION : *Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion du projet de loi portant exemption des droits de feux et fanaux.*

